



ADNER

Association pour un développement réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel

Rayol Park 83820 Rayol-Canadel sur Mer, [www.adner.fr](http://www.adner.fr)

# Assemblée générale 2021

## Rapport d'activité 2020

---

### Rappel de la mission de notre association et de son périmètre

La mission de l'ADNER s'exerce dans le cadre communal et intercommunal au fur et à mesure que les compétences de l'une sont transférées à l'autre. Pour l'heure l'intercommunalité est compétente dans de nombreux domaines, dont les principaux sont: le schéma de Cohérence Territoriale, les transports, la collecte et valorisation des déchets, les risques d' inondation (GEMAPI), l'eau potable et l'assainissement non collectif, le logement, la lutte contre l'incendie.

L'ADNER fait partie de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), de la Commission chargée d'élaborer le SCOT et répond aux invitations de la commune et de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (CCGST) et intervient auprès d'elles le cas échéant.

Sa mission est rappelée ci-dessous:

#### 1. Urbanisme

- Mise en œuvre de la politique et des décisions d'urbanisme en s'assurant qu'elles correspondent à la vocation balnéaire de la commune dans un juste équilibre entre préservation et développement.

#### 2. Vie communale

- Politiques communales et décisions municipales touchant les habitants dans leur quotidien en particulier sur le logement, le budget, la fiscalité, et le cadre de vie
- Maintien de l'identité de la commune et de ses atouts au sein de l'intercommunalité
- Projets liés aux plages
- Politique d'assainissement collectif
- Apporter à ses adhérents et sur demande une assistance adaptée sur les questions touchant la vie communale

### **3. Intercommunalité**

- Tous les sujets relevant des compétences intercommunales sans s'en interdire aucun
- Budget intercommunal avec accent sur la fiscalité,
- Débats et élaboration des documents d'urbanisme intercommunaux (SCOT).

### **4. Développement durable**

- Rester vigilant sur le développement durable pour les générations futures
- Aider les collectivités à définir et soutenir des projets agricoles.

### **5. Sécurité**

- S'intéresser à la sécurité des biens et personnes (prévention cambriolage, ...)
- Agir pour la protection du patrimoine collectif.

## **L'activité de l'association en 2020**

### **1. Dans le cadre de l'intercommunalité et la commune voisine du Lavandou**

L'ADRER a demandé et obtenu d'être représentée à la "Commission consultative des services publics locaux" et intervient dans toutes les structures de concertation. Depuis 2016 nous donnons notre avis sur les différents rapports d'activités qui lui sont communiqués: gestion/prévention des déchets, tourisme, eau potable et assainissement (en partenariat avec le Lavandou)

#### **1. Prévention et gestion des déchets ménagers**

Au titre de 2019 nous avons noté une forte augmentation des tonnages pris en charge (déchets inertes, végétaux, et encombrants) au global +6 % sur l'année. Cette progression n'a pas entraîné d'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Par contre une diminution des ordures ménagères résiduelles est notée. Autres points notables:

- nouveau site de gestion des déchets de la Mole avec optimisation des process
- poursuite de la réhabilitation des déchèteries
- avancement du projet de déplacement de l'Ecopôle

Au titre de la prévention

- finalisation et consultation du public du plan de prévention (l'ADRER y a participé),
- poursuite des distributions de composteurs, distribution de poulaillers aux foyers volontaires.

le taux de valorisation général, qui atteint 87 % en 2019, grâce notamment à la valorisation énergétique de 100 % des ordures ménagères.

## **2. SCoT**

Après plusieurs années d'études auxquelles l'ADRER a participé en suivant avec assiduité toutes les réunions offertes à la concertation, le SCoT de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez couvrant le territoire des douze communes du golfe a été remis en cause par le Préfet car "il n'est toujours pas en conformité avec la loi ELAN et la loi LITTORAL".

A l'heure où ce rapport est écrit, la Comcom a revu sa copie et les consultations des maires sont en cours. Le processus a pris un peu de retard en raison de l'émergence de nouveaux élus. L'objectif est d'aboutir à finaliser le document au printemps 2021. Une réunion publique est prévue sous l'égide du nouveau responsable de cette compétence le maire de la Môle M. Gady.

## **3. Distribution de l'eau et assainissement non collectif**

Le 14/01/20 Nous avons participé à la commission consultative traitant de ce sujet et avons posé des questions sur le projet de règlement de l'eau (par rapport à l'usager) sur la maintenance des canalisations sur les aspects financiers de la fin du contrat de concession. Nous avons retenu les éléments suivants. Le rendement moyen des réseaux est de 85% (sauf la régie de la Garde Fr 64%) ce qui signifie que 15% de l'eau est perdue en route...Par contre le taux de conformité physico chimique est de 100 % et le taux de conformité microbiologique de 99.6%. La présence de fer et manganèse dans l'eau potable fait suite à un excès de pression lors de l'utilisation de borne incendie sur des canalisations vétustes.

#### 4. commission consultative des services publics locaux,

Nous avons pu écouter en avant 1ere le contenu des rapports 2019 lors d'une réunion qui s'est tenue le 12/10/2020 dans les nouveaux locaux de l'EPCI. Il a été rendu compte de 3 compétences:

- déchets - ce qui nous a permis de rappeler l'urgence de lutter contre les déchets sauvages et plaider pour des horaires d'ouverture plus large des déchetteries
- Tourisme et Office de tourisme
- Eau potable et assainissement non collectif ainsi que le
- rapport global 2019 de la comcom.

## 2. Dans le cadre communal

### 1. Elections municipales

Si l'ADRER a pu abriter dans le rang de son conseil d'administration de futurs élus. Ceux-ci, lorsqu'ils se déclarent préfèrent se retirer des instances dirigeantes de l'association. Cela a été le cas pur Jean-Paul Julien.

Nous avons pris deux initiatives à l'occasion de ces élections,

- d'une part élaborer et communiquer les développements de la commune tels que nous les concevons et
- d'autre part étudier en profondeur les programmes présentés par les deux listes en présence

Ainsi dans notre soixantième numéro, de la Tribune, nous avons développé plusieurs idées de projets communaux conformes à notre vocation de défendre un développement "réfléchi et équilibré". Cette Tribune ayant été comme il se doit communiquée aux deux candidats tête de liste, nous avons été invités par la liste Continuons ensemble (J. Plénat) à en discuter. Ainsi nous avons pu évoquer

- l'équipement culturel avec un musée d'art contemporain et un parking.
- la circulation et le stationnement,
- l'équipement de l'avenue Mistral dans le cadre d'un réaménagement global,

- la construction d'une plate-forme bureautique partagée
- le logement, point critique pour rajeunir la population et stopper son déclin, et l'extension des Résidences Paulette Gola,
- les équipements sportifs,
- La multiplication des bancs publics, la refonte des jardins de la mairie avec l'objectif d'assurer une continuité entre la salle des fêtes et le jardin,
- les pollutions (sonores et visuelles)
- la lutte contre les décharges sauvage,
- la vidéo surveillance,
- l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques.

Dans la soixantième tribune nous avons mis en parallèle les deux programmes des listes en présence, ce qui a permis à nos adhérents une lecture directe comparative.

## 2. Budget communal

Nous nous sommes intéressés au budget communal 2020 et en avons publié une analyse dans la Tribune 64. Nous avons retenu l'absence de hausse des taux d'imposition, la poursuite des investissements courants avec doublement du budget voirie, bâtiments communaux, un budget d'investissement élevé: arrières plages Rayol, "city stade", vidéosurveillance, local accueil petite enfance, zones de mouillage et études pour le ponton plage du Rayol, travaux de confortement de la colline des îles d'or (subventions) et la poursuite du désendettement. Au titre du fonctionnement on a noté une maîtrise des charges (dont charges de personnel)

## 3. Urbanisme

### 1. Les deux OAP

L'ADRER a suivi avec attention les initiatives communales en matière d'urbanisme démarrées en fin 2018. Après avoir participé début 2019 à une présentation des OAP prévues dans le cadre d'une modification dite N° 1 du PLU.

#### **OAP du cœur village (Tennis et villa Morel)**

Il s'est agi de se prononcer sur l'aménagement de cette zone où il est prévu des logements pour actifs et pour seniors. Nous avons émis un avis favorable et avons préconisé le prolongement du trottoir en direction des tennis, un "balcon sur la mer", qui dominerait l'esplanade de 1000m<sup>2</sup>, future place du village.

## **OAP "carrière"**

Le projet prévoit l'édification d'un ensemble de logements et espaces commerciaux à la place de la station service qui serait installée en face. Nous avons émis un avis favorable moyennant quelques précisions, dont la hauteur de la future station service, précisions reprises dans l'enquête publique à laquelle, bien sûr, nous avons participé.

## **2. La Tessonnière**

En 2020, à la suite de 4 ans de contentieux, le Conseil d'État, après que la Cour Administrative d'Appel ait confirmé son classement en espace remarquable, a redit, en rejetant un pourvoi de la commune, que ce territoire devait rester protégé, donc non urbanisable.

Nous avons rencontré le Maire pour lui faire part de nos recommandations pour la suite, car il est apparu que les réseaux divers (eau, assainissement, câble, téléphone) n'ayant jamais été transférés à l'Association syndicale libre, ils appartiennent aux propriétaires des réseaux communaux à savoir : la Commune, Veolia et Orange. Il reste à régler le problème des voiries de la ZAC acquises lors de la liquidation judiciaire des aménageurs par deux propriétaires privés, marchands de biens.

Il est nécessaire qu'un nouveau PLU soit établi pour respecter la décision de la cour administrative d'appel de Marseille et ce par une modification et non une révision, afin de ne pas ouvrir la voie à de nouvelles procédures.

## **4. Déchets sauvages**

Nous ne perdons jamais une occasion pour attirer l'attention de la municipalité sur l'urgence à lutter contre ce fléau qui nécessite la pose de caméras de surveillance aux endroits stratégiques, en particulier sur la Tessonnière. Une lettre conjointe avec l'AARC a même été adressée en juin mais les résultats de ces démarches se sont avérés inopérants.

## **5. Concessions des plages**

Le Préfet du Var a lancé à l'automne une enquête publique sur le renouvellement des concessions de l'Etat à la commune avec la possibilité pour celle-ci de sous concéder 20% aux plagistes. Nous nous sommes étonnés de ce que le cahier des charges de l'Etat impose l'obligation pour ces plagistes candidats d'exploiter un restaurant alors que la plupart des emplacements

concedés possèdent sur un terrain privé jouxtant la concession un restaurant existant, au risque de doubler un service.

## 6. Bénévolat

Nous avons pensé que dans une commune de taille modeste comme la notre, le bénévolat constituait une ressource essentielle à la vie sociale du village et avons entrepris une estimation des heures consacrées aux différentes activités par les associations sur la base des déclarations de celles-ci<sup>1</sup>. Nous avons abouti à une estimation de 9351 heures.

## 7. Les Tribunes

La Tribune reste un outil de communication privilégié pour nos adhérents. x numéros ont été publiés en 2020

- 58 Chronique de l'ADRER
- 59 Arrêt de la Cour d'Appel de Marseille sur le PLU
- 60 Propositions de projets pour les listes candidates aux élections municipales
- 61 Comparatif des programmes électoraux
- 62 Commentaires sur le SCot retoqué
- 63 Arnaques sur internet
- 64 Le budget communal 2020
- 65 Historique de la Tessonière
- 66 Tessonière suite et fin?

## 8. Priorités de début de mandat

En octobre 2020 nous avons rencontré Francis Pètre, nouvel élu en charge des relations avec les associations et lui avons fait part des priorités de programme de la liste élue "Continuons ensemble". dont la mise en œuvre nous est apparue prioritaire.

---

<sup>1</sup> Nous avons contacté le COF, l'ADORA, le CCAS, les jeudis de l'histoire, l'amicale des pompiers, la salle de sports, l'atelier de peinture, l'amicale des employés de mairie, animaux sans frontière, rencontres & amitiés, la société de chasse, l'association des commerçants, les joueurs de boule, la Draye Patec, Jardinons, la tribune ADRER, les organisateurs du loto, country, Rand'O, Rayol Europe Jumelage, les organisateurs du forum de l'emploi.

### 3. La réhabilitation de la place du Patec et de l'avenue Mistral

Cette place et l'avenue qui assure sa liaison avec la zone commerciale de la commune est souvent utilisée pour des fêtes ou manifestations communales. Le projet indiqué dans "Notre programme" rendra plus attractifs la place et l'avenue ainsi que leurs abords et devrait pouvoir être mis en œuvre rapidement. Fidèle à des propositions déjà formulées il y a dix ans, l'ADRER suggère l'étude d'un ascenseur bien conçu pour permettre l'accès entre le Patec et la place Michel Goy.

Réponse:

- *Avenue Mistral*
  - *Il y a une volonté d'aboutir - L'idée directrice est d'assurer une continuité avec le cœur de village.*
  - *L'idée émise par l'ADRER d'un ascenseur n'est "pas écartée".*
- *Patec*
  - *le projet porté par la liste élue consiste à marquer l'accès descendant, par un traitement du sol*
  - *sur la place elle-même, lieu polyvalent (rassemblements festifs, carrefour routier et piétonnier, parking), un projet consiste à traiter l'espace en prévoyant une solution de continuité entre les escaliers de part et d'autre, sans donner une priorité à la circulation automobile*
  - *Néanmoins Il faut se rappeler que cet emplacement étant inscrit à l'inventaire des bâtiments de France, tout projet y compris d'amélioration est soumis à l'accord de l'architecte des BF, qui s'y est montré très réfractaire, par ex, la mise en place d'un velum, même mobile a été refusée*



#### 4. Sécurité des piétons

La sécurité des piétons passe par l'aménagement de trottoirs sur la RD 559 là où ils font défaut et où cheminent régulièrement des piétons. A cela s'ajoute la sécurité des piétons par rapport aux vitesses excessives des véhicules et deux roues, ainsi que la pollution sonore qu'ils engendrent. Ce qui passe par une lutte accrue contre les abus et infractions et la mise en œuvre de dispositifs modernes de constat d'infractions.

Réponse:

*La construction de trottoirs entre le Rayol et le Canadel est un lourd projet de 4,5km, nécessitant une concertation avec le département (sauf dans l'agglomération communale). On le fera par tronçon. Il est reconnu qu'un débroussaillage régulier améliore la circulation piétonnière, cette responsabilité n'étant pas communale mais départementale.*

*Une discussion s'instaure sur*

- la nécessité de revoir l'ensemble du marquage piétonnier au cœur village, les passages protégés étant mal placés. Il faut les installer là où les piétons passent instinctivement et non là où l'administration voudrait qu'ils passent.*
- le mauvais positionnement de l'arrêt de bus dans le sens ouest/est*
- les ralentisseurs, mal positionnés. Envisager l'utilisation de "gendarmes couchés" en téflon (malgré leur caractère glissant parfois)*

*La vision des élus est d'utiliser la voie verte pour la jonction entre Rayol et Canadel*

## 5. Aide logistique à la création d'entreprises

Conformément à sa vocation, notre association préconise que ce point essentiel du programme soit activé rapidement en partenariat avec la comcom.

Réponse:

- *Lorsque les projets d'entreprise remontent à la mairie, celle-ci accompagne systématiquement avec intervention comcom*
- *Le projet d'aménagement de la carrière prévoit la possibilité d'accueillir des professionnels*

## 6. Rénovation de la salle des fêtes

Ce projet, déjà inscrit dans le plan d'actions de la précédente mandature a dû être différé en raison de priorités liées aux éboulements du Canadel est. Il devrait être remis en priorité.

Réponse:

- *Projet "pas vraiment prioritaire" mais pas exclu qui peut s'inscrire dans un programme de subvention pour les travaux éligibles (isolation, portes et fenêtres)*
- *A réaliser par étapes*

## 7. Tessonnière

Si cette action ne figurait pas dans le programme puisque considérée comme achevée grâce aux dispositions du PLU, il s'agit pour notre association, de régler définitivement si possible, la question du zonage des terrains de la Tessonnière et des Arômes et de rendre pérenne la situation des terrains bâtis, à la suite de la décision du Conseil d'Etat..

Ceci passe par l'ouverture d'une modification du PLU<sup>2</sup>. Etant rappelé que la cour de Marseille se borne à annuler les zones 1AU, 2AU et N,

---

<sup>2</sup> et non d'une révision, laquelle ouvrirait la porte à de nouvelles procédures sur d'autres zonages

sans se prononcer sur celui que le PLU devrait adopter. L'ADRER souhaite être associée au projet largement en amont de son développement et y exprimer ses idées pour le devenir à moyen terme de cet espace.

Parallèlement la Commune devrait régler le problème des voies de circulation ouvertes au public qui desservent les habitations et sont utilisées comme voies de communication pour les habitants de la commune, les services municipaux et les visiteurs.

Réponse:

- *Le problème est pris en compte et sera inscrit au PLU (révision)*
- *Pour la voirie, "on va acquérir les parties indispensables"*

*Il n'est pas précisé de périmètre*

#### 8. **La réhabilitation des logements communaux**

Même si des efforts ont été réalisés au cours des 6 dernières années par une enveloppe budgétaire régulière, ce point très important nécessite un coup d'accélérateur. La Commune se doit d'offrir des logements décents et salubres.

Réponse

- *L'interlocuteur ne les connaît pas et envisage de les visiter*
- *le budget annuel de réhabilitation de 50 000 euros sera renouvelé*
- *Nombre de logements communaux : 22*

#### 9. **L'ouverture d'une mini crèche - halte-garderie**

Manifestement ce type d'équipement pour les familles avec de jeunes enfants manque dans la commune... et si des tentatives de

crèches privées ont échoué dans le passé, il importe de ne pas abandonner.

La gestion de cet équipement qu'il soit public, privé ou mixte devra être rapidement étudiée afin de le rendre attractif et opérationnel.

Réponse:

*Ce projet est en cours. Il prévoit d'accueillir 10 enfants à l'emplacement prévu (ancienne pizzeria sous le Casino shop), acquis par la mairie qui y prévoit d'importants travaux. Le projet implique une coopération avec la Caisse d'allocations familiales.*

Notre interlocuteur a pris note de nos remarques, a conclu en disant qu'il avait bien noté nos souhaits et que le programme était en route, aucune action du programme n'est abandonnée. L'ADRER a rappelé, ainsi qu'il était indiqué dans le programme électoral de la liste élue, qu'elle souhaite participer aux commissions ou groupes de travail éventuellement créés et ouvertes aux habitants et aux associations.

## 9. "Vers l'Emploi Vert"

Tel est le nom que l'ADRER a déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle pour reconnaître la deuxième édition du forum de l'emploi initié en 2019. Au cours de l'année écoulée nous avons prévu de découper la rencontre en deux phases,

- une pour les seules entreprises vertes ou verdissantes afin de qualifier leurs besoins prévue en octobre 2020 et
- une deuxième en 2021 avec lesdites entreprises et les candidats à l'emploi.

Arrivés en bout de course pour cette 1ère rencontre après avoir contacté individuellement 300 entreprises régionales et locales, le COVID a eu raison des décideurs et leur nombre insuffisant nous a incité à reporter à 2021 la manifestation. Un énorme travail a été réalisé avec l'équipe de bénévoles, pas moins de 20 rencontres ou réunions ont été nécessaires entre nous ou avec notre partenaire Pôle Emploi. Tout ce travail n'est pas perdu, c'est un investissement pour la prochaine édition.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont participé, avec Pôle Emploi, à la préparation de l'évènement:

- Valentine Sorret
- Elisabeth Olivo
- Sybille Bernard
- Catherine Smolinska
- JP Baudry
- Thierry Bertho
- Fred Casadéi
- Jean-Laurent Félizia
- Jean de Ponfilly
- Patrice Collangettes
- Jean Paul Julien
- Irene Allanson, que j'ai oubliée de mentionner l'année dernière

et bien sûr la Région Sud qui nous a aidé financièrement grâce à Renaud Muselier et les deux élus nationaux, François Michel Lambert et Sereine Mauborgne qui nous avaient assurés de leur concours.

Et je compte sur eux pour réactiver le projet en 2021 ... si les conditions le permettent.

## 10. Interventions

Chaque fois que nous le jugeons possible, l'ADRER intervient auprès des collectivités compétentes pour obtenir des réponses ou accélérer une démarche. Plusieurs interventions ont été faites en 2020 soit sur demande d'adhérents soit spontanément par le bureau. Généralement nous sommes approchés pour aider à résoudre des questions de délimitation de parcelles, (deux interventions couronnées de succès), des problèmes de voirie, ou la présence d'un nid de frelons dans une propriété privée (refus d'agir des services municipaux contactés), dépôts sauvages, présence de caravanes. Ces démarches sont parfois suivies d'effet, parfois non...

## 11. Organisation de l'association

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois en 2020 et a abordé tous les sujets statutaires. Depuis l'AG tenue le 25 juillet 2020 et le CA qui l'a suivi en mai, les dirigeants se présentent ainsi :

### **Administrateurs**

- Marie Jo Kondolff, mandat à échéance 2023
- Elisabeth Olivo mandat à échéance 2023

- Fred Casadei, mandat à échéance 2021
- Jean de PONFILLY mandat à échéance 2022
- Patrice Collangettes, mandat à échéance 2022
- Jean Mansiaux, mandat à échéance 2022
- Gérald Marot mandat à échéance 2021

#### **Bureau**

- Président : Patrice Collangettes
- Vice-président : Marie Jo Kondolff
- Secrétaire Général : Jean de Ponfilly
- Trésorier : Gérald Marot

### **3. Perspectives 2021**

Par delà nos actions communales et intercommunales, le maintien de notre vigilance à l'égard des projets qui intéressent la vie citoyenne, nous relancerons la 1ère étape de "Vers l'Emploi Vert" avec le même calendrier que 2020 si la réglementation et le moral des entreprises nous y autorisent.

Parallèlement nous avons entrepris une étude sur les antennes relais et les solutions de camouflage possible en particulier pour celle du Canadel, nous sommes en relation avec le propriétaire du pylône disgracieux et des prestataires de solution d'intégration au paysage. Nous déboucherons sur des recommandations dans les mois qui viennent et nous les publierons.

Le Président

